

Diplôme d'expert automobile

RNCP2829 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	252
Formacode(s)	23637, 41015
Code(s) ROME	I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du Diplôme d'expert automobile exerce les activités suivantes : - expertise à la demande de tout intéressé, de tous dommages causés aux véhicules terrestres à moteur ainsi qu'aux cycles et à leurs dérivés, notamment toutes opérations et études nécessaires à la détermination de l'origine, de la consistance, de la valeur de ces dommages et à leur réparation,

- détermination de la valeur des véhicules mentionnés ci-dessus.

Il peut également être appelé, s'il est désigné par le juge ou inscrit sur une liste d'experts judiciaires, à exécuter des missions d'expertise judiciaire.

Analyse globale de l'activité :

- procéder à l'identification d'un véhicule,
- préciser exactement les dommages provenant d'un sinistre, d'une anomalie de fonctionnement, un vice caché, une malfaçon, afin de permettre de déterminer la responsabilité technique éventuelle,
- apprécier le juste mode de réparation,
- évaluer le coût des réparations,
- déterminer la valeur de tout véhicule,
- contrôler le bon état de marche, de fonctionnement et la conformité aux normes de sécurité de tout véhicule,
- vérifier la qualité d'une réparation,
- vérifier les éléments d'une facturation,
- établir et rédiger tout rapport, le présenter et le soutenir.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du Diplôme d'expert automobile exerce les activités suivantes : - expertise à la demande de tout intéressé, de tous dommages causés aux véhicules terrestres à moteur ainsi qu'aux cycles et à leurs dérivés, notamment toutes opérations et études nécessaires à la détermination de l'origine, de la consistance, de la valeur de ces dommages et à leur réparation,

- détermination de la valeur des véhicules mentionnés ci-dessus.

Il peut également être appelé, s'il est désigné par le juge ou inscrit sur une liste d'experts judiciaires, à exécuter des missions d'expertise judiciaire.

Analyse globale de l'activité :

- procéder à l'identification d'un véhicule,
- préciser exactement les dommages provenant d'un sinistre, d'une anomalie de fonctionnement, un vice caché, une malfaçon, afin de permettre de déterminer la responsabilité technique éventuelle,
- apprécier le juste mode de réparation,
- évaluer le coût des réparations,
- déterminer la valeur de tout véhicule,
- contrôler le bon état de marche, de fonctionnement et la conformité aux normes de sécurité de tout véhicule,
- vérifier la qualité d'une réparation,
- vérifier les éléments d'une facturation,
- établir et rédiger tout rapport, le présenter et le soutenir.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'expert auto peut ouvrir son propre cabinet ou travailler pour un autre expert libéral. Il peut être salarié d'une compagnie d'assurances, d'une société, d'un groupement d'experts ou de l'administration.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

expert automobile

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

profession réglementée: décret n°95-493 du 25 avril 1995

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 779 €
Prise en charge	Branches concernées
8 779 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP39943

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2829/>